



Evaluer un pretium doloris

Par **cornille nadine**, le **09/01/2017** à **17:42**

Bonjour,

Je suis tombée sur le parking d'un supermarché à cause de la dégradation du revêtement macadamisé (trou) le 21/05/2016.

La sécurité de ce magasin est intervenue, m'a prodiguée les premiers soins et a constaté le mauvais état du macadam me précisant que leur intervention serait actée pour engager la responsabilité de la grande surface.

J'ai subi un traumatisme facial qui a abouti après 3 mois de soins réguliers chez mon dentiste, à l'ablation de mon incisive (dent 21) et au remplacement de cette dernière par une prothèse. (frais remboursés par la sécu et la mutuelle)

J'ai envoyé le certificat médical établi par mon dentiste à l'assurance de ce magasin, j'ai fourni une lettre d'un témoin qui avait été demandée par cette dernière et j'ai demandé un dossier pour évaluer le pretium doloris mais je n'ai pas obtenu de réponse.

A qui dois-je m'adresser pour évaluer ce préjudice ?

En espérant avoir été suffisamment claire, je vous prie de croire en mes sentiments distingués